Mise en liberté sous condition : l'expérience d'un agent de liberté conditionnelle fédéral

par ***Philip Schiller***[1]
Surveillant de la gestion des cas, Bureau sectoriel de libération conditionnelle de l'ouest de Toronto

Lorsque je dis aux gens ce que je fais, ils me demandent souvent «Comment pouvez-vous travailler avec ces personnes-là?»

Cette réaction illustre bien le problème constant d'un agent de liberté conditionnelle : la réinsertion sociale d'un délinquant n'est pas chose facile. Avec dix années d'expérience en tant qu'agent de liberté conditionnelle pour le Service correctionnel du Canada, j'ai travaillé avec plusieurs condamnés et, bien que les libérés conditionnels viennent de toutes les couches de la société et ont des antécédents très divers, j'ai observé des thèmes communs dans leur vie.

La réinsertion sociale de criminels est compliquée à cause de l'opposition du public et son horreur des criminels. Bien que l'on puisse comprendre l'attitude du public à cet égard et que certaines incarcérations soient nécessaires pour assurer la sécurité, le public doit aussi accepter plus de responsabilités pour les problèmes auxquels font face quotidiennement les organismes correctionnels — c'est-à-dire, réinsérer les délinquants dans la société de façon à ce qu'ils ne récidivent pas, tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Manifestement, la réinsertion sociale serait plus facile si la collectivité était plus impliquée dans le processus. Le système de justice pénale ne fonctionne pas de façon isolée. Il a besoin d'aide et de coopération de tous les membres de la société si nous voulons que *nos* délinquants aient une chance de réussite. L'implication de la collectivité ou, à tout le moins, promouvoir le rôle de la société au sein du système de justice pénale — plus précisément la mission, les obligations et les réussites du Service — peut seulement aider l'ensemble du processus de réinsertion sociale.

La participation du public est cruciale au processus de réinsertion sociale. Par exemple, en continuant à soutenir les amis et les personnes aimées qui ont affaire au système de justice pénale; en offrant un emploi à ceux qui en ont besoin ou encore en passant du temps bénévolement avec les personnes en détresse.

À vrai dire, par le temps que la plupart des délinquants sont incarcérés dans un établissement fédéral, ils ont déjà échoué ailleurs. Nos pauvres, nos chômeurs, ceux qui n'obtiendront jamais un emploi, ceux qui sont délaissés, ceux qui n'ont aucun droit de vote et nos minorités visibles sont tous surreprésentés dans notre population carcérale. Les recherches ont démontré que les premières années d'existence d'une personne sont déterminantes pour le restant de la vie de l'individu. Il est bien reconnu que la pauvreté, les sévices sexuels ou corporels, l'analphabétisme, un logement médiocre, l'échec scolaire, le chômage, l'inégalité et les familles dysfonctionelles engendrent le crime. Ainsi, si l'on peut au plus tôt cibler des interventions qui sont conçues de façon à changer le cours des jeunes personnes à risque, il est fort probable que cela aura des avantages à long terme.

Par le temps que la plupart des délinquants sont incarcérés dans un établissement fédéral, ils ont déjà échoué ailleurs.

Les délinquants qui «sortent» du système correctionnel fédéral apportent avec eux plusieurs années difficiles qui nécessitent des interventions — une tâche intimidante pour n'importe quel agent de liberté conditionnelle. Certains pourraient dire que le Service peut seulement espérer limiter de nouveaux dégâts, que ce soit au sein de la collectivité, pour le délinquant lui-même ou pour nos ressources. Toutefois, si nous voulons faire une incursion dans le taux de criminalité, nous devons examiner et augmenter les interventions positives dans la vie des personnes défavorisées et négligées. Ces interventions devraient comprendre la formation en vue d'un emploi, le développement des aptitudes, l'alphabétisation et des cours de langue, le counseling et les programmes de prévention contre la violence, une assistance à l'enfance adéquate, et comment traiter tout le monde équitablement et avec dignité.

Bien qu'il y ait plusieurs raisons d'être optimiste lorsque l'on traite avec des délinquants dans la collectivité, éduquer le public de cette même collectivité demeure une tâche difficile. Les recherches indiquent que la surveillance communautaire fonctionne — à condition que le délinquant ait un potentiel de réinsertion et que le risque qu'il présente soit géré. L'approche du comportement cognitif (ou la théorie de l'apprentissage social) est basée selon le critère que

les stratégies d'intervention en milieu communautaire répondent aux besoins des délinquants, peuvent et doivent réduire la récidive. Un traitement réussi dépendra du ciblage des besoins criminogènes du délinquant (surtout des compagnons criminels et des attitudes antisociales) et tiendra compte de sa personnalité et de ses antécédents. Les délinquants qui terminent leur programme dans la collectivité plutôt que dans un établissement ont également moins de chance de récidiver. À vrai dire, maintenir indéfiniment les délinquants en établissement (bien souvent on croit que c'est la seule vraie protection pour le public) peut augmenter la récidive, particulièrement lorsque l'incarcération se fait sans intervention significative et sans un plan correctionnel approprié.

Emprisonner les personnes pour de plus longues périodes est coûteux et finalement futile. Si une incarcération prolongée permettait à la société d'être plus en sécurité, les États-Unis seraient alors le pays le plus sécuritaire au monde. Le fait de ne pas répondre aux besoins criminogènes des délinquants les met dans une position d'échec. Au moment de leur mise en liberté, ils retournent dans la collectivité avec les mêmes besoins et ils présentent les mêmes risques qui les ont conduits à l'incarcération — et même plus.

À ce jour, les recherches sur le traitement n'ont offert aucune preuve quant à savoir si les interventions obligatoires ont moins de chance de réussite que les interventions volontaires. Par contre, les recherches démontrent que les délinquants qui reçoivent des interventions ou des traitements inadéquats, que ce soit dans la collectivité ou en établissement, sont plus susceptibles de récidiver.

Une des principales responsabilités d'un agent de liberté conditionnelle est d'analyser et d'évaluer le risque lorsqu'il s'occupe de la réinsertion sociale *sûre* des délinquants. En d'autres mots, la sécurité du public est ce qui compte le plus. Il est donc très important de faire un examen suivi et détaillé des facteurs de risque statiques et dynamiques des libérés conditionnels. Répondre rapidement et adéquatement à leurs besoins est également important. Par conséquent, les renseignements sont la pierre angulaire de l'évaluation du risque et de sa gestion, l'agent de liberté conditionnelle doit aussi avoir les données pertinentes — en particulier des antécédents criminels exacts qui ne sont pas uniquement basés sur les entrevues avec les délinquants. La corroboration de toutes les données pertinentes est également importante. Les renseignements non corroborés deviennent vite des «faits» compromettant ainsi l'évaluation du risque et des besoins qui s'ensuit et faire en sorte que les programmes peuvent peut-être viser des domaines qui ne sont pas nécessairement criminogènes.

Les professionnels des services correctionnels sont constamment la cible des médias — après tout, les bonnes nouvelles ne font par vendre pas les journaux. En général, le public canadien lit et entend parler du Service seulement quand ça va mal. Les articles ou les reportages qui traitent de la réussite d'un délinquant sont rares. La réaction du public face au travail ardu du personnel correctionnel qui surveille les libérés conditionnels est souvent gardée sous silence.

Le public canadien lit et entend parler du Service seulement quand ça va mal. Les articles ou les reportages qui traitent de la réussite d'un délinquant sont rares.

On ne peut pas sous-estimer les avantages pour la collectivité qui apporte son aide à la réinsertion sociale sûre, ne serait-ce que pour un délinquant. Un individu qui n'a plus besoin d'une cellule, de prestations sociales, d'une banque alimentaire ou de tout autres services de soutien communautaires offre des avantages financiers et sociaux renversants. La souffrance, les peines et les problèmes financiers qu'une famille doit endurer pendant qu'un de ses membres est sous la responsabilité du système correctionnel peuvent être accablants. Voir un délinquant réussir sa réinsertion sociale et y avoir participé peut être plus qu'un moment d'émotion intense, cela peut même améliorer les relations familiales, par exemple, en brisant un cycle de violence familiale ou de toxicomanie.

En somme, l'approche que le Service utilise pour la gestion des délinquants fonctionne. Une très forte majorité de délinquants ont une réinsertion sociale sûre. Le déclin spectaculaire du nombre d'incidents sensationnels au cours des dernières années est un bon indice. Plusieurs facteurs ont contribué à cette baisse :

- la mise en oeuvre d'instruments de recherche validés pour l'évaluation du risque;
- une gestion du risque minutieuse et une planification correctionnelle effectuées par les agents de gestion des cas;

- l'augmentation des niveaux de responsabilité au sein du Service et de la Commission nationale des libérations conditionnelles;
- un lien solide entre les agents de gestion des cas et les agents des programmes;
- le programme de traitement du comportement cognitif, qui est basé sur des principes qui ont fait leurs preuves pour cibler le risque, les besoins et la réponse du délinquant au traitement;
- le dévouement continu et le travail assidu des employés du Service.

Quelques suggestions

Nous devons tous travailler d'arrache-pied pour augmenter la participation de la collectivité dans le système de justice pénale. Impliquer plus le public dans la réinsertion sociale offre des avantages considérables. Encourager la participation de bénévoles dans les bureaux de libération conditionnelle est un bon départ. Innover de nouvelles façons de discuter des préoccupations pour les groupes communautaires et le système de justice pénale serait également utile. Publier les constatations de recherche du Service et améliorer les relations avec les médias pourraient également aider à briser la glace entre le système de justice pénale et la collectivité. Accomplir tout cela veut dire rester ouvert et à l'écoute de nos collectivités. Cela veut aussi dire échanger nos idées, partager notre savoir, nos valeurs et notre expérience. Une réinsertion sociale réussie dépend de l'appui et de l'implication de la collectivité que l'on a pu obtenir et maintenir au regard de la prévention du crime et des interventions de justice sociale.

J'espère qu'un jour, lorsque je dirai aux gens que je travaille dans le milieu correctionnel, ils ne me répondront pas «Comment pouvez-vous travailler avec ces personnes-là?»; mais qu'ils me diront plutôt «Ne travaillons-nous pas tous dans ce milieu?»

J'espère qu'un jour, lorsque je dirai aux gens que je travaille dans le milieu correctionnel, ils ne me répondront pas «Comment pouvez-vous travailler avec ces personnes-là?»; mais qu'ils me diront plutôt «Ne travaillons-nous pas tous dans ce milieu?» ■

[1] Bureau sectoriel de l'ouest de Toronto, 7C, Avenue Taymall, Toronto (Ontario) M8Z 3Y8.

Énoncé de Mission du Comité Consultatif de citoyens

Par la participation bénévole au processus correctionnel fédéral, les comités consultatifs de citoyens contribuent à la protection de la société. En effet, grâce au lien étroit qu'ils entretiennent avec le personnel du Service correctionnel du Canada, le public et les délinquants, ainsi qu'aux recommandations et conseils impartiaux qu'ils donnent, ils contribuent de cette façon à accroître la qualité du processus correctionnel.